



Mercredi
01/02 - 18H30
institut d'Ecologie Metz.

**Soirée de soutien aux lanceurs d'alertes
 mobilisation contre l'évasion fiscale
 avec la participation de Raphaël Halet.**

Le procès LuxLeaks a mis en lumière l'évasion fiscale pratiquée au Luxembourg.

La définition large et floue du secret des affaires permet de couvrir la quasi-totalité des informations internes à une entreprise, et la directive européenne autorise à poursuivre quiconque révèle des secrets d'affaires au détriment de la nécessaire transparence sur la circulation des capitaux et de l'utilisation des bénéfices.

Le verdict de l'affaire LuxLeaks a été rendu, le 29 juin 2016 au Luxembourg. Le parquet a condamné les lanceurs d'alerte Antoine Deltour et Raphaël Halet, anciens employés de la firme PwC, respectivement à 12 et 9 mois de prison avec sursis, 1500 EUR et 1000EUR d'amende. Le journaliste Edouard Perrin a été acquitté. Le procès en appel s'est terminé le 9 janvier 2017, le jugement sera rendu le 15 mars prochain à 15h00.

Un comité de soutien aux lanceurs d'alerte s'est constitué, il s'est donné trois objectifs :

La solidarité avec les personnes poursuivies dans l'affaire

la lutte pour l'obtention d'un statut protecteur des lanceurs d'alerte en France et en Europe.

La mobilisation contre l'évasion fiscale qui prive les Etats européens de près de 1000 milliards d'euros de ressources et notre pays de 80 milliards.
 C'est l'équivalent du budget de l'Education Nationale !



Mercredi
01/02 - 18H30
institut d'Ecologie Metz.

**Soirée de soutien aux lanceurs d'alertes
 mobilisation contre l'évasion fiscale
 avec la participation de Raphaël Halet.**

Le procès LuxLeaks a mis en lumière l'évasion fiscale pratiquée au Luxembourg.

La définition large et floue du secret des affaires permet de couvrir la quasi-totalité des informations internes à une entreprise, et la directive européenne autorise à poursuivre quiconque révèle des secrets d'affaires au détriment de la nécessaire transparence sur la circulation des capitaux et de l'utilisation des bénéfices.

Le verdict de l'affaire LuxLeaks a été rendu, le 29 juin 2016 au Luxembourg. Le parquet a condamné les lanceurs d'alerte Antoine Deltour et Raphaël Halet, anciens employés de la firme PwC, respectivement à 12 et 9 mois de prison avec sursis, 1500 EUR et 1000EUR d'amende. Le journaliste Edouard Perrin a été acquitté. Le procès en appel s'est terminé le 9 janvier 2017, le jugement sera rendu le 15 mars prochain à 15h00.

Un comité de soutien aux lanceurs d'alerte s'est constitué, il s'est donné trois objectifs :

La solidarité avec les personnes poursuivies dans l'affaire

la lutte pour l'obtention d'un statut protecteur des lanceurs d'alerte en France et en Europe.

La mobilisation contre l'évasion fiscale qui prive les Etats européens de près de 1000 milliards d'euros de ressources et notre pays de 80 milliards.
 C'est l'équivalent du budget de l'Education Nationale !

